

Règlement intérieur du tournoi Activ' Chess FIDE de Gex 2022

Article 1 : Organisation

Activ' Chess FIDE de Gex 2022 est organisé par Amicale Echecs sous la présidence de Charles LALIEU.

Il se déroulera le 22/10/2022 à 01170 Gex

Salle Perdstemps - Avenue Perdstemps / Rue de Paris (Départementale 1005) - 01170 Gex

Article 2 : Homologation et appariements

Ce concours, homologué, sous le n° 56238, par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en 9 rondes.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 FIDE Handbook / 87ème congrès - Baku 2016).

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 88 ème congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goyuk (Antalya, Turquie) et entrées en application au 1 er janvier 2018. L'article 4 de l'annexe A relatif aux modifications des règles du jeu pour la compétition rapide non supervisée s'appliquera.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de novembre 2022

Article 3 : Cadence

La cadence pour toutes les parties du concours est de Fischer 15 min. K.O. + 3 sec.

Article 4 : Inscription

L'inscription en ligne est fortement conseillée car elle permet de gagner du temps pour l'appariement de la ronde 1. Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rend définitive.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés (au plus tard 30 minutes avant l'heure fixée pour la ronde 1) et donc réglé leur inscription ou qui auront averti l'arbitre ou l'organisateur de leur retard au pointage avec justification acceptées par ce(s) derniers.

Pour s'inscrire, chaque Français doit être licencié Licence B de la FFE pour la saison en cours.

Les joueurs étrangers doivent être licenciés Licence B FFE pour la saison en cours ou à une fédération reconnue par la FIDE et posséder un code FIDE actif.

Les joueurs étrangers doivent demander , préalablement, ce code auprès de leurs fédérations.

A défaut ils pourront adhérer au club 'Amicale Echecs' en tant que joueur occasionnel en payant 10 € sur place. Ce faisant ils obtiendront une licence B de la FFE 2022-2023 qui leur attribuera un code FIDE 'FRA'

Les droits d'inscription se montent à 20 € pour les adultes et 10 € pour les jeunes de moins de 20 ans.

GRATUIT POUR LES GMI, WGM, MI et WIM

Article 5 : Horaires

Fin du pointage	22/10/2022	9:30	Ronde 6	22/10/2022	14:55
Ronde 1	22/10/2022	10:00	Ronde 7	22/10/2022	15:50
Ronde 2	22/10/2022	10:55	Ronde 8	22/10/2022	16:45
Ronde 3	22/10/2022	11:50	Ronde 9	22/10/2022	17:40
Ronde 4	22/10/2022	12:45	Récompenses	22/10/2022	19:30
Ronde 5	22/10/2022	14:00			

Afin de réduire la durée totale du Activ' Chess FIDE de Gex 2022, et si les conditions le permettent, les horaires des rondes 2 (et suivantes) pourront être avancées (ou retardées en cas d'aléas) .

Les modifications d'horaires seront publiés au tableau d'affichage des résultats de chaque ronde.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre total de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué, dans l'ordre, par le Buchholz Integral

Article 7 : Prix, récompenses

Les prix sont composés de récompenses en espèces, de prix en nature, de coupes et de médailles pour un total de 1500 € à condition d'avoir un quorum d'au moins 75 participants payants, sinon ils seront adaptés au prorata du nombre de joueurs inscrits.

En cas de quorum, les prix garantis au classement général sont les suivants :

1er Prix 400 €, 2ème Prix 300 €, 3ème Prix 200 € sinon ils seront adaptés au prorata des joueurs inscrits (voir Art.7 §1)

Les prix spéciaux pour les catégories (<2000 Elo, <1800 Elo, Féminines, Jeunes & Vétérans), seront conditionnés à la présence d'au moins 3 joueur(se)s de ces catégories.

La liste des prix sera affichée avant la 4ème ronde.

A l'exception des coupes, les prix ne sont pas cumulables.

Les prix du classement général sont répartis **à la place**.

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Les joueurs non classés "FIDE Rapide" ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 8 : Forfait

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 15 minutes de retard est forfait sauf si l'arbitre en décide autrement.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage, avant le début de la ronde, au 00 41 77 534 62 16 en précisant ses "nom et prénom".

Article 9 : Rappels

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Les téléphones, les montres connectées, les oreillettes et tout autre appareil électronique doivent être éteints et rangé dans un sac sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.
Les joueurs peuvent librement proposer nulle

Article 11 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Charles LALIEU (AF0 1).
Le, ou les, arbitres adjoints sont : Manuel MAULET (AFC).

Article 12 : Commission d'appel

Une commission d'appel sera constituée. Sa composition (3 membres) sera affichée dans la salle de jeu. Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 13 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) apporte le résultat de la partie à la table de marque. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule puis les deux joueurs quittent la salle de jeu.
Un résultat non communiqué pourra être comptabilisé comme un double forfait.

Article 14 : Droit à l'image

Par son inscription au Activ' Chess FIDE de Gex 2022, le joueur(euse) adulte ou les parents du joueur(euse) mineur (e) donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet (<http://amicale-echeecs.com>), dans la presse régionale, ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 15 : Règlements particuliers

Les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'échecs ainsi que les mesures sanitaires éventuelles qui seraient en vigueur durant la période du concours et qui feraient l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal
AF0 1 Charles LALIEU

Charles LALIEU

22/10/2022

L'Organisateur
<<club organisateur

Charles LALIEU

22/10/2022

Composition de la commission d'appel

- 1)
- 2)
- 3)